



**Règlement du concours de poésie «  
Printemps des poètes 2019 »  
Bibliothèque Châteauneuf-  
Villevieille**

Article 1 : Organisateur

Le concours de poésie est organisé par la bibliothèque municipale, gérée par l'association TESTA GAMBA.

Article 2 : Thème du concours

Ce concours est organisé dans le cadre du printemps des poètes qui se déroulera du 9 au 25 mars 2019. Le concours comporte une catégorie : Poésie libre sur le **thème de la beauté.**

Article 3 : Conditions d'inscription

Le concours est ouvert aux candidats sans limite d'âge.

Une particularité, les enfants inscrits à l'école "Les cailletiers" y participent avec un travail pédagogique en classe avec leur maîtresse, de ce fait, ils ne peuvent y participer une 2eme fois.

Ils doivent résider à Châteauneuf-Villevieille. La participation est gratuite. Une autorisation parentale sera exigée pour la participation des mineurs. Il sera demandé aux lauréats d'être présents lors de la remise des prix. Une validation de bonne réception de dossier leur sera envoyée par retour de mail dans les 48 h.

Article 4 : Calendrier du concours

23 Février 2019 : Ouverture des inscriptions

Jusqu'au 23 mars 2019 : Réception des poèmes

Samedi 30 mars 2019 : Annonce des résultats et remise des prix à 11h30 à la bibliothèque. Le poème doit être envoyé en un seul exemplaire accompagné du bulletin d'inscription soit par courrier soit par courriel.

Dès réception du poème un numéro d'enregistrement sera attribué à chacun des textes qui seront ensuite transmis au jury.

Le règlement et bulletin d'inscription sont à retirer à la bibliothèque ou peuvent être téléchargés sur : <https://testagamba.net>

Et retournés

Par courrier à :

La bibliothèque de Châteauneuf-Villevieille place de la madone 06390 Châteauneuf-Villevieille

Ou par courriel à : [bibliotheque.chateauneufvillevieille@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.chateauneufvillevieille@wanadoo.fr)

Article 5 : Catégorie de prix

● Catégorie enfant individuel (6 à 11 ans) :

L'enfant doit composer son poème seul

● Catégorie adolescent individuel (12 à 17 ans)

● Catégorie enfant - Établissement scolaire :

Chaque enfant de la classe présentera un poème

● Catégorie adulte individuel (à partir de 18 ans)

Article 6 : Contenu

Le poème doit être inédit, comporter un titre, ne pas excéder 30 lignes dactylographiées et ne présenter aucun signe distinctif permettant d'identifier son auteur.

Toute fraude, plagiat, copie, etc..., passive ou active, entraînera l'élimination automatique du (des) candidat(s) concerné(s).

Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul texte composé en prose, en vers ou autres. Le concours est interdit aux membres du jury et aux organisateurs.

#### Article 7 : Jury

Un jury, sensible à la culture, appréciera les poèmes en fonction du respect du thème, de leur force poétique et de l'originalité de leur composition. Il est important de souligner que dans la « catégorie enfant individuel » l'enfant doit composer le poème seul.

Les membres du jury ne connaîtront pas les noms des participants n'auront que des numéros, les membres du jury n'auront aucun lien de parenté avec les enfants de l'école.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de premier prix quelle que soit la catégorie. Ses décisions sont

souveraines et sans appel. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours si les

circonstances l'exigeaient.

Les poèmes lauréats seront publiés sur le site de la bibliothèque, de la mairie, de TESTA GAMBA, dans "Le Madonenc" et feront l'objet d'une lecture publique lors de la cérémonie de remise des prix.

#### Article 8 - Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en

justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de fait.

#### Article 9 - Abandon des droits d'auteurs

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de leurs créations et autorisent l'association TESTA GAMBA à les utiliser librement à des fins non commerciales pour une durée illimitée.

#### Article 10 - Règlement des litiges

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute contestation quelle

que soit sa nature relative au présent règlement ou au concours sera tranchée

souverainement et en dernier

ressort par l'organisateur.

---

## **Bulletin de participation concours de poésie « Printemps des poètes 2019 »**



**Nom :**

**Prénom :**

**Date de naissance :**

**Mail :**

**Téléphone :**

**Adresse :**

A Châteauneuf-Villevieille

**Signature du candidat**